



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Information et communication

de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences – Vague C

Académie : Aix-Marseille

Établissement déposant : Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Information et communication

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI130004187

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
74 rue Pasteur, 84000 Avignon (Centre historique)
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Reposant sur une expérience pédagogique construite depuis 1984, la mention de licence *Information et communication* en trois années offre une formation qui permet à ses titulaires de s'intégrer dans le secteur professionnel de la communication. Insérée dans le domaine des Sciences humaines et sociales, une partie des enseignements est commune aux mentions *Histoire* et *Géographie*, en particulier au cours des premiers semestres, ce qui facilite toute demande de réorientation vers ces deux mentions en L1. Trois parcours différents sont proposés pour le dernier semestre de la L3 : *Technologies numériques* ; *Musées et patrimoines* ; *Cinéma, festivals et événements culturels*. De plus, il existe une convention de partenariat avec l'Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS) pour intégrer des étudiants dans cette formation, qui se traduit notamment par un quatrième parcours (*Régisseur général du spectacle vivant*) réservé aux seuls étudiants en provenance de cet Institut.

Les diplômés ont la possibilité de s'orienter vers différents masters, comme celui proposé par le même département des sciences de l'information et de la communication, qui s'intitule *Stratégie du développement culturel*. 24 % d'entre eux rejoignent cette formation, qui propose deux spécialités : *Médiation de la culture et du patrimoine* et *Public de la culture et communication*.

Le contexte avignonnais particulièrement stimulant pour la communication dans le champ culturel (festival international et acteurs culturels majeurs) facilite des collaborations de nature professionnelle avec les étudiants.



Synthèse de l'évaluation

● Appréciation globale :

A la fin de la formation, les étudiants bénéficient de compétences variées et nécessaires pour s'insérer dans le milieu professionnel de la communication, en particulier au niveau des techniques opérationnelles et de la conception de messages adaptés, ainsi qu'au niveau de la compréhension du contexte et des enjeux d'une situation de communication. Ils doivent également pouvoir piloter globalement un projet de communication dans ses multiples dimensions. Les situations professionnelles (projet ; stage obligatoire ; implication des professionnels dans la formation) permettent aux diplômés de s'orienter directement vers le milieu professionnel (selon les objectifs annoncés par l'équipe de formation) ou vers la poursuite d'études (qui concernent dans les faits la grande majorité des diplômés), en particulier vers le master *Stratégie du développement culturel* délivré par le même département de formation. Dans cette licence généraliste, la dimension professionnelle est complémentaire à la nécessaire formation aux fondamentaux et aux concepts des sciences humaines et sociales.

Cette licence, avec une progressivité bien articulée des apprentissages, offre une mutualisation d'un nombre élevé d'enseignements avec les mentions *Histoire* et *Géographie* durant les semestres 1 à 3, et une spécialisation qui culmine au semestre 6 avec un choix entre trois parcours proposés : *Technologies numériques* ; *Musées et patrimoines* ; *Cinéma, festivals et événements culturels*. Un quatrième parcours (*Régisseur général du spectacle vivant*) est accessible aux seuls étudiants qui bénéficient du conventionnement avec l'Institut supérieur des techniques du spectacle. Le contrôle continu est généralisé dans le processus d'évaluation, ce qui n'est pas courant pour une licence généraliste.

En plus d'un certificat en informatique (C2i), des enseignements aux dernières technologies de la communication sont dispensés. Les choix optionnels peuvent cependant amener certains étudiants en fin de licence à des manques de compétences pour la conception de documents interactifs, compétences recherchées au niveau professionnel. En cours de formation, un processus de mise à niveau est prévu en particulier via le tutorat, formule dispensée par des étudiants en doctorat. L'offre de mobilité internationale progresse et plus de 15 % des étudiants en moyenne en profitent. Des enseignements thématiques existent en langue anglaise.

Plus de la moitié des étudiants réussissent leur licence en trois ans. Les poursuites d'études concernent 90 % des diplômés, qui intègrent le master proposé par le département (24%), des masters d'autres établissements (41 %) ou d'autres formations.

Sans compter les enseignants en histoire et géographie, l'équipe de formation est composée d'une quinzaine de permanents, pour une licence d'environ 300 étudiants au total. Elle est enrichie par la participation de nombreux professionnels investis dans la formation, à la fois dans les enseignements, mais aussi dans le cadre de collaborations variées. Le contexte avignonnais (Festival d'Avignon) avec la présence d'acteurs majeurs dans le secteur de la culture et de la communication nourrit le département de professionnels qualifiés (exemples : Maison Jean Vilar ; médias ; agences de communication). La mention a un responsable pédagogique pour l'ensemble des trois années. Les modalités du pilotage de la formation manquent de précision (prise en compte de la population étudiante, de l'insertion professionnelle des diplômés ou des poursuites d'études). L'évaluation des enseignements par les étudiants est organisée au niveau de chaque cours, par les enseignants eux-même. Peu de détails sont donnés sur la manière dont les résultats sont pris en compte.

● Points forts :

- Les compétences professionnelles acquises dans le secteur de la communication et de la culture.
- Les synergies locales avec le secteur professionnel dynamique de la culture et de la communication.
- La composition de l'équipe de formation : taille ; équilibre entre catégories d'enseignants permanents ; professionnels nombreux et en rapport avec le domaine d'activité.
- La professionnalisation progressive au cours du déroulement de la licence en parallèle d'une formation aux fondamentaux.
- Depuis la dernière évaluation, la mise en place de nouveaux enseignements thématiques en langue anglaise, qui favorise la mobilité internationale des étudiants.
- L'aide à la réussite en licence, qui se traduit par un niveau important de réussite pour les étudiants qui commencent la formation en L1.

● Points faibles :

- La méthode choisie pour l'évaluation de la formation par les étudiants.
- Un manque d'informations sur le pilotage de la formation.
- La faiblesse du nombre de responsables pédagogiques : pas de responsable pédagogique par année.



Recommandations pour l'établissement

- L'évaluation des enseignements par les étudiants est assurée essentiellement au niveau de chaque enseignant du département. L'établissement devrait s'interroger sur la potentielle amélioration de la qualité du processus en cas de centralisation de la gestion de l'évaluation par les étudiants.
- L'établissement devrait renforcer le suivi de l'insertion professionnelle après l'obtention du diplôme de licence. Des données précises, concernant plusieurs promotions, permettraient de vérifier la correspondance entre l'objectif annoncé d'insertion professionnelle et les résultats.
- L'établissement devrait affiner sa connaissance du devenir des non-diplômés grâce à des moyens en cours de mise en place.
- L'internationalisation de la formation, en particulier au niveau de la mobilité étudiante, pourrait être renforcée grâce à un accroissement de la mobilité enseignante bilatérale.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	90	111	108	100	108
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	67	68	88	95	83
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	81	80	77	88	82
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante	15 %	13 %	9 %	7 %	
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	27 %	30 %	30 %	22 %	
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	38 %	51 %	41 %	37 %	53 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	1 %	5 %	0 %	0 %	2 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	56 %	45 %	49 %	44 %	46 %
Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)			0 %	1 %	0 %
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	43 %	21 %	29 %	19 %	
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					



	L1 en 2010- 2011	L2 en 2010- 2011	L3 en 2010- 2011
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)			
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle			
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention	390	406	378
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs	13 %	15 %	20 %
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs	9	11	11



Observations de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

>>> Présidence

Observations sur le rapport d'évaluation des LICENCES de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse par l'AERES

LICENCE INFORMATION ET COMMUNICATION

1. REMARQUES GÉNÉRALES ET COMMUNES À L'OFFRE DE FORMATION DE L'UNIVERSITÉ

- Les quelques discordances qui ont pu être observées entre les dossiers d'auto-évaluation et ceux préparés en vue de l'habilitation résultent du basculement *inattendu*, en octobre 2010, de notre établissement de la vague B à la vague C par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les auto-évaluations ont été faites dans le cadre du calendrier de la vague B, et la lourdeur de la procédure ne permettait pas une actualisation en 2011 ; les dossiers d'habilitation quant à eux ont pu tenir compte des données plus récentes. Par ailleurs, les deux dossiers ayant été transmis, l'ensemble des informations étaient de toutes les façons transmises.
- **Outils de pilotage général des formations.** – L'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse a adopté depuis l'année 2010-2011 un ensemble de mesures visant à renforcer et rendre plus efficace le pilotage des formations tant au niveau central de l'établissement qu'au sein des composantes. Ainsi :
 - o Les composantes ont été réorganisées autour des domaines de formation (4 UFR désormais au lieu de 5) et surtout, leur structure a été homogénéisée par l'adoption de Statuts-type. Sur le plan des formations, cela s'est traduit par l'institution de fonctions-clé dans chacune des UFR : directeur des études (ayant rang de vice-doyen), référent Insertion professionnelle et formation continue, correspondant(s) relations internationales.
 - o Dans le cadre du processus d'application du référentiel des tâches des enseignants-chercheurs, un répertoire précis identifie et clarifie les responsabilités pédagogiques (CEVU, mars 2010) ; il concerne aussi bien les responsabilités spécifiques aux formations que celles ayant une portée transversale.
 - o Un groupe de travail transversal à l'établissement a été constitué dans le domaine de l'insertion professionnelle et de la formation permanente. Composé des 4 référents IP/FP des UFR, ainsi que de représentants du SCUIOIP et de la FC, il est chargé de prospecter et de réfléchir au développement des stratégies permettant de diversifier les voies de qualification (validation des acquis, alternance...).

- Un *outil d'évaluation des formations par les étudiants* a été mis en place à la fin de l'année 2010-2011. Elaboré par des représentants de formations-pilote volontaires, en collaboration avec la Mission T.I.C.E. de l'Université, il a fonctionné pour la première fois en juin 2011, tant au niveau des semestres que de chaque Unité d'enseignement. Son utilisation devrait s'étendre rapidement.
- **Suivi de l'insertion professionnelle – suivi des étudiants non diplômés**
 - Des enquêtes sont faites systématiquement chaque année par le SCUIOIP. Elles mesurent le devenir des étudiants 30 mois après leur sortie du diplôme. L'exploitation des résultats des enquêtes permettent ensuite de communiquer aux formations outre les chiffres de l'insertion professionnelle de leurs diplômés, des informations importantes pour le pilotage de la formation : un répertoire et une caractérisation des emplois occupés, ainsi que des remarques rédigées en mode libre par les enquêtés.
 - Les enquêtes ne sont actuellement mise en œuvre que pour les masters, licences professionnelles et doctorats. Leur extension aux licences ne peut encore être envisagée du fait de la faiblesse des moyens actuels et du nombre plus important d'étudiants à enquêter.
 - Le suivi des étudiants non diplômés de Licence fait l'objet d'une démarche académique, en partenariat avec l'Université d'Aix-Marseille, la DRONISEP et le Rectorat. L'enquête a été effectuée la première fois courant 2011, et les résultats d'exploitation obtenus début 2012.
- **Label TICE** – Une filière labellisée TICE est une filière s'appuyant largement sur les TICE sur le modèle du « *présentiel amélioré* » en amont et en aval par la mise à disposition des étudiants de documents et d'activités pédagogiques sur la plate-forme e-UAPV. Pour être labellisée TICE, une filière doit proposer pour plus de 60%2 de ses UE, un espace numérique actif sur la plate-forme *e-uapv*. Un espace de cours sera considéré comme actif s'il propose aux étudiants :
 - les supports de cours étudiants et les supports de présentation utilisés durant le cours en présentiel,
 - un accompagnement dans leur travail personnel à travers quelques unes des activités suivantes :
 - des TP/TD corrigés permettant aux étudiants de s'exercer,
 - des ressources permettant de se positionner à travers des référentiels de compétences et objectifs d'apprentissage, des auto-évaluations en ligne leur permettant d'identifier leurs points forts et leurs points faibles,
 - des forums animés à des fins pédagogiques (permettant par exemple d'approfondir un point particulier de cours chaque mois, de créer des groupes de réflexion sur des sujets de débat...)
 - des wiki ou autres outils de travail collaboratif (ateliers...),
 - des cours en podcast, particulièrement appréciés des étudiants étrangers et étudiants salariés, mais permettant aussi à l'ensemble des étudiants d'être plus concentrés sur le contenu des cours que sur leur prise de notes
 - des ressources pour aller plus loin, une bibliographie, une webographie,
 - des simulations illustrant les principes du cours.

La labellisation TICE est attribuée par semestre, par le comité TICE de l'établissement, composé du Vice-Président du CEVU, d'un enseignant-chercheur par domaine de formation, d'un étudiant élu au CEVU, et de deux représentants de la Mission TICE de l'Université. A ce jour, près d'un tiers des formations de l'Université ont fait acte de candidature, et environ une moitié des candidatures ont obtenu le label.

- **Mise en place d'un contrôle continu depuis la rentrée 2009/2010.** Si l'effet sur les taux de réussite n'est pas encore probant (à $[n+2]$), il a été observé sans aucune incertitude un effet immédiat sur les taux d'abandons à l'issue du premier semestre, qui sont passés (à $[n+1]$) d'une moyenne annuelle de 35% à 24% actuellement.
- **Mise en place d'une architecture homogène des Licences.**– Dans le cadre de la mise en place de la licence rénovée, l'architecture des licences a été harmonisée pour toutes les mentions de l'établissement. Entre les semestres 1 et 3, toutes les formations disposent d'UE de compétences

additionnelles (C2i, Langue étrangère, Formation documentaire, construction de projet) qui représentent d'un semestre à l'autre successivement 30, 20 et 10% de l'ensemble des UE. Il en est de même pour les UE de compétences transversales communes à toutes les mentions d'un même domaine de formation.

- *De ce fait, les réorientations – notamment en première année – sont facilitées aussi bien entre mentions du même domaine (les 2/3 de chaque formation sont communs à toutes les mentions du Domaine) que d'un domaine à l'autre (1/3 d'UE communes transférables d'un diplôme à un autre).*
- *Quant aux compétences transversales, elles sont renforcées, dans la mesure où au moins pendant les 3 premiers semestres, elles représentent entre 30 et 10% des enseignements dispensés. L'ouverture vers d'autres disciplines connexes est donc une réalité importante dans chacune des formations.*
- *L'acquisition de compétences additionnelles est renforcée sous forme d'UE obligatoires dans une proportion allant de 30 à 10% des UE entre les semestres 1 et 3.*

2. OBSERVATIONS COMMUNES AUX LICENCES S.H.S.

Plusieurs des remarques faites aux trois disciplines (Géographie, Information et Communication et Histoire) convergent et sollicitent des mesures à prendre au niveau de l'UFR-IP.

Sur l'encadrement pédagogique, les conseils pédagogiques et les conseils de perfectionnement

L'UFR-IP SHS s'est doté d'un Conseil pédagogique d'UFR-IP. Celui-ci a été mis en place au mois de février 2012, soit un an seulement après la création de l'UFR-IP. Il est composé de la totalité des responsables de département, des responsables de formation de licence et de master et des responsables pédagogiques d'année, soit une vingtaine de personnes. Il est présidé par le vice-doyen directeur des études. Ce Conseil a pour mission de coordonner l'ensemble des questions pédagogiques de l'UFR-IP SHS, notamment en ce qui concerne les interactions entre les différentes disciplines de l'UFR-IP. Il se veut également un espace de créativité et d'échange pédagogique ouvert. Il vient compléter le travail interne aux départements et prépare les questions à soumettre aux voix en Conseil d'UFR-IP.

Dans le même esprit, nous comptons mettre en place des Conseils de perfectionnement dans les Départements. Ces derniers feront pour cela appel aux professionnels, aux intervenants extérieurs, aux partenaires socio-économiques et aux partenaires territoriaux avec lesquels ils ont le plus coutume de travailler. Il sera possible de dissocier ces conseils en fonction des parcours de formation sur lesquels ils seront sensés intervenir. L'UFR-IP se dotera aussi, à son niveau, d'un Conseil de perfectionnement en SHS qui sera basé sur le Conseil pédagogique auquel on associerait le vice-doyen en charge de l'insertion professionnelle et des partenaires représentant un échantillon de métiers des différentes disciplines.

Une meilleure connaissance des flux des étudiants, qu'il s'agisse des sorties sans diplôme ou du devenir des étudiants diplômés de licence, serait souhaitable.

Le suivi statistique des cohortes sortantes est en train d'être mis en place par le SCUIOIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle) de l'UAPV. Celui-ci a déjà réalisé des études à 30 mois. Mais nous comptons faire appel aux secrétariats pédagogiques pour compléter ce travail. Nos secrétaires ont en effet l'avantage de bien connaître les étudiants. En outre, l'exploitation des adresses électroniques dont tous les étudiants disposent maintenant à vie (...@etd.univ-avignon.fr), avec renvoi automatique sur les autres adresses de leur choix, permet dorénavant de faire un travail systématique. Les enquêtes pourraient être faites à 6, 12, 18 et 36 mois après la sortie du diplôme de licence et de master. Les étudiants qui changent de parcours ou arrêtent les études seront également suivis.

Mise en place d'un bureau des stages et de l'insertion professionnelle

L'UFR est sur le point de mettre en place un *bureau des stages et de l'insertion professionnelle*. Sous la tutelle du vice-doyen délégué à l'insertion professionnelle et en synergie avec le SCUIOIP, ce bureau aura la responsabilité de la gestion des stages (offres, conventions, suivi...). Mais il pourra aussi prendre part au suivi statistique en matière d'insertion professionnelle des étudiants sortants. Il aura également un rôle à jouer auprès du Conseil de perfectionnement.

Développer les TICE

Sous l'impulsion de la mission TICE, de nombreux espaces de cours en ligne ont vu le jour en SHS. En licence, on en compte 21 en géographie, 14 en histoire et 31 en information et communication, auxquels s'ajoutent 5 espaces de cours communs à l'UAPV et au domaine SHS dans les premiers semestres de la licence rénovée. Le département de géographie a obtenu la labellisation TICE des deux semestres de sa L2. Une dynamique est en cours, il manque peu pour que d'autres semestres obtiennent la labellisation dans un avenir proche. La direction de l'UFR-IP se charge, aux côtés de la mission TICE, de promouvoir une pédagogie numérique.

Généraliser l'auto-évaluation

La D.O.S.I. (Direction Opérationnelle des Systèmes informatiques) de l'UAPV a mis à la disposition des enseignants un protocole d'auto-évaluation des enseignements en ligne et un protocole d'évaluation globale des semestres. Les enseignants et les responsables pédagogiques commencent à s'approprier ces

outils. La direction de l'UFR-IP, consciente des enjeux, va contribuer à la généralisation de leur emploi.

3. LICENCE INFORMATION ET COMMUNICATION

Améliorations envisagées/en cours

Sur le pilotage de la formation. Un conseil pédagogique a été créé au niveau de l'UFR-ip SHS. La création d'un conseil de perfectionnement est prévue pour l'année 2012-2013. Le pilotage sera ainsi resserré sur le plan pédagogique et sur celui de l'insertion professionnelle. Le suivi de l'insertion professionnelle est une préoccupation constante au niveau de l'UFR-ip dans le suivi des cohortes.

Sur la faiblesse du nombre de responsables pédagogiques. La décision a été prise de désigner un responsable pédagogique par année.

Sur l'internationalisation de la licence. Les enseignants-chercheurs et la formation sont impliqués dans des réseaux internationaux. Pour répondre aux besoins de compétences linguistiques transversales, afin de permettre aux étudiants de licence en Information-Communication de suivre, en plus de l'anglais obligatoire, un cours dans une troisième langue de son choix (allemand, espagnol, italien), le département s'inscrit dans la démarche conduite, au niveau de l'établissement, par l'institution d'une Maison des langues.

Le Président de l'Université d'Avignon
et des Pays de Vaucluse,



Emmanuel ETHIS